canton de vaud
ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE Floréal
Avenue de Cour 14 1007 Lausanne

Règles de vie du collège de Cour

Dans le bâtiment et les couloirs :

- Je respecte les adultes et les camarades.
- Je me déplace calmement.
- Je respecte le matériel scolaire et les affaires rangées aux vestiaires.
- J'attends d'être à l'extérieur pour manger ma récré.
- Mes objets électroniques sont rangés et éteints.

Dans la Cour :

- Je respecte les limites de la cour et laisse les copeaux de bois à leur place.
- Je n'utilise que les balles autorisées et respecte les règles des jeux collectifs.
- Je jette mes déchets dans les poubelles.

Aux toilettes :

- Je contrôle que la chasse d'eau est tirée.
- Je me lave les mains avec du savon.
- Je laisse l'endroit propre pour le prochain.

Si ces règles ne sont pas respectées, je peux être amené à réaliser une fiche de réflexion, à l'école ou à la maison.

Si ces règles ne sont pas respectées, je peux être amené à réaliser une fiche de réflexion, à l'école ou à la maison.